

GUIDE PRATIQUE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RDV

**COMMENT
VOUS DÉBARRASSER
DE VOS OBJETS
ENCOMBRANTS ?**

Le service sur RDV
à domicile



Avec le soutien de



Informations
03 26 02 90 90
www.grandreims.fr

CIVISME

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Grand Reims vous propose un ramassage à votre domicile de vieux mobiliers et matériel électrique et électronique volumineux avec prise de rendez-vous. Ce service complémentaire aux déchetteries implique une participation financière de l'utilisateur.

QUELS OBJETS SONT CONCERNÉS ?

- **LES OBJETS AUTORISÉS** : vieux mobiliers, grands jeux pour enfant (ex : balançoire) et matériel électrique et électronique volumineux. Les déchets de travaux et d'entretien de jardin (tonte et branchages) sont interdits. Les objets d'une masse unitaire supérieure à 100 Kg devront faire l'objet d'une validation en amont du rendez-vous.
- **LES OBJETS DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS** pour faciliter l'enlèvement : les débrancher et s'assurer qu'ils passent les portes. Le dépôt des objets sur le trottoir est interdit.

À QUI EST DESTINÉ CE SERVICE ?

Il est strictement réservé aux particuliers (personnes physiques) vivant en pavillon ou en appartement. Les gestionnaires d'immeubles et professionnels ne peuvent pas faire appel à cette prestation. Ces derniers doivent se diriger vers des sociétés de nettoyage.



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ACCÈS ?



Accessible à tous les particuliers dès lors que l'intervention se réalise sur l'une des communes du Grand Reims et que le demandeur est propriétaire des objets à évacuer.

Les objets sont directement évacués depuis le logement mais doivent faire l'objet d'un rendez-vous préalable au
03 26 02 90 90.



Comptez un délai
de 2 à 3 semaines
en amont de l'intervention.

LES POINTS IMPORTANTS POUR FIXER MON RENDEZ-VOUS

- **UN INVENTAIRE PRÉCIS** des objets à débarrasser vous sera demandé dès la prise de rendez-vous. Préparez votre liste afin de définir le volume de votre intervention et ne pas oublier d'objets [aucun autre objet ne pourra être ramassé].
- **UN RENDEZ-VOUS EST FIXÉ SUR UNE PLAGE HORAIRE DE 2 HEURES.** Cette date est fixée lors de la prise de rendez-vous, **VOTRE PRÉSENCE EST NÉCESSAIRE** pour l'accès à votre logement et signer un état des lieux.
- **UNE CONFIRMATION DE RENDEZ-VOUS** vous sera envoyée par courrier ou courriel. Pour valider définitivement votre rendez-vous, ce document devra être retourné au moins 5 jours avant le rendez-vous accompagné du règlement. Un rendez-vous est fixé sur une plage horaire de 2 h.
- Vous pouvez modifier la date du rendez-vous **JUSQU'À 5 JOURS CALENDAIRES EN AMONT DE L'INTERVENTION.** Passé ce délai, l'intervention sera dans tous les cas facturée. Vous disposez de 2 jours ouvrés [du lundi au vendredi] en amont de l'intervention pour modifier la nature ou les quantités de déchets à collecter. Au-delà des 2 jours, aucune modification ne pourra être prise en compte.

QUEL EST LE TARIF DE CE SERVICE ?

- Une participation de 10€ vous sera demandée avant la date du rendez-vous pour un retrait allant jusqu'à 3m³ d'objets.
- Vous pouvez solliciter un maximum de 5 rendez-vous par année civile.

LE DEVENIR DES DÉCHETS ?

Les objets évacués sont pris en charge par un prestataire du Grand Reims. Ces objets seront triés et selon leur état pourront faire l'objet d'un réemploi ou seront valorisés avec les éco-organismes Ecologic et Eco-mobilier.



Une fiche pratique concernant les déchetteries est également à votre disposition

DIRECTION DES DÉCHETS

Bureaux : 7 rue Robert Fulton - 51100 Reims

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15

03 26 02 90 90

Courrier : Direction des déchets, CS 80036 - 51722 Reims cédex



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE